

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS  
ET DELEGATION DE SIGNATURE A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

N° 2026/04/47

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Sonia LECLERE comme Conseillère Municipale en date du 25 mai 2020,

Considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de donner délégation à des conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1 :** Mme Sonia LECLERE, Conseillère Municipale, est chargée des affaires concernant l'éducation et la citoyenneté.

Il lui est donné délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion et suivi des interventions et relations en matière scolaire et péri-scolaire : maternelle et élémentaire publique et privé,
- Renforcement du lien avec les habitants et développer la participation citoyenne

**Article 2 :** La présente délégation n'entraîne pas délégation de signature.

**Article 3 :** La présente délégation peut être rapportée à tout moment et prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser sa fonction et en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Conseil Municipal.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, transmis à Monsieur le Préfet, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à Le Pouzin, le 7 avril 2026

  
  
Le Maire,  
Christophe VIGNAL

Notifié le :